

Envoyé en préfecture le 04/06/2024

Reçu en préfecture le 04/06/2024

Publié le 04/06/2024

ID : 084-258403153-20240603-DCS_2024_14-DE

Berger
Levrault



RAPPORT D'ACTIVITES 2023



Syndicat Mixte
pour le SCoT du
Bassin de Vie
d'Avignon

Envoyé en préfecture le 04/06/2024

Reçu en préfecture le 04/06/2024

Publié le 04/06/2024



ID : 084-258403153-20240603-DCS_2024_14-DE

Envoyé en préfecture le 04/06/2024

Reçu en préfecture le 04/06/2024

Publié le 04/06/2024

ID : 084-258403153-20240603-DCS_2024_14-DE



RAPPORT D'ACTIVITES 2023



Imprimé sur un papier issu de forêts gérées durablement.

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

P.5

01.

LE SMBVA : UN TERRITOIRE CHARNIÈRE DOTÉ D'UNE INSTANCE POLITIQUE

P.7

- 1.1 Le contexte de la démarche passée pour mieux comprendre le présent
- 1.2 Un positionnement stratégique au sein du Delta Rhodanien
- 1.3 La gouvernance politique
- 1.4 Le rôle du Syndicat : des missions, une équipe, une gestion financière

8
9
10
11

02.

LE SMBVA : UN ACCOMPAGNATEUR, UN PARTENAIRE, UN ACTEUR DE L'AMÉNAGEMENT

P.13

- 2.1 Des coopérations relancées dans le cadre de la loi Climat et Résilience :
Interscot, Conférences des SCOT et SRADDET
- 2.2 Une implication du SMBVA plus large à l'échelle Supra territoriale et auprès des partenaires
- 2.3 Le SMBVA : un partenaire indispensable dans le suivi d'études
et l'élaboration de documents de planification infra et supra territoriaux ...
- 2.4 ... afin de garantir la bonne mise en œuvre du SCoT dans les projets territoriaux

14
16
17
18

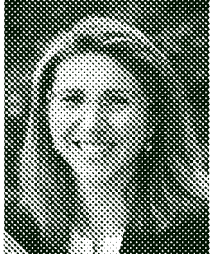
03.

LA PROCÉDURE DE RÉVISION

P.20

- 3.1 L'intensification de la dynamique de travail
- 3.2 L'avancée et la finalisation d'études qui ont rythmé l'année

21
24



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Durant cette année 2023, la dynamique de travail s'est intensifiée autour de la révision du SCOT. Les études amorcées en 2022 se sont finalisées. Une nouvelle étude sur la réalisation d'un diagnostic agricole a été lancée avec l'approfondissement des thématiques stratégiques pour le territoire.

Une forte collaboration s'est mise en place avec les élus du SMBVA, les territoires mais également les partenaires, autour de séances d'échanges, d'information et de travail. Le point d'orgue de cette co-construction a été l'organisation d'un séminaire en octobre réunissant plus de 80 personnes pour réfléchir ensemble sur les enjeux du PAS, autour 4 thématiques charnières. Ce temps d'échanges a rencontré un franc succès et traduit la nécessité de poursuivre ces temps de collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire du SMBVA.

Une fois encore, les équipes du SMBVA et moi-même nous sommes fortement mobilisées dans ce travail au sein des territoires. Les évolutions législatives avec la loi APER et la loi ZAN 2 ont demandé souplesse et adaptation dans les réflexions menées au niveau infra et supra SCOT.

La dynamique de coopération entre SCOT s'est maintenue dans le cadre de conférences des SCOT renouvelées, malgré des modifications structurelles et l'apparition d'une conférence régionale, dans laquelle la présence des SCOT s'est vue fortement limitée.

Cela nous amènera à renforcer les échanges entre SCOT et mon implication sera maintenue au niveau des deux Régions, comme cela l'a toujours été. Je veillerai ainsi à garantir le développement de notre territoire, dans un équilibre d'égalité avec le reste des espaces régionaux, et d'équité au sein de notre propre espace. Notre positionnement inter-régional est plus que jamais au cœur de mes préoccupations dans mes positionnements concernant les modifications des SRADDET.

Enfin, il m'est apparu fondamental de rappeler au sein des comités de concertation ou de pilotage l'importance du développement des zones d'activités afin de garantir le maintien de l'emploi et sa juste répartition sur tout le territoire.

Une chose est sûre, cette année a été synonyme d'écoute et d'avancées significatives dans la révision du SCOT, avec notamment la validation d'un objectif de croissance démographique de 0,5% par an à horizon 2045. L'année 2024 devra poursuivre cette dynamique de dialogue entre élus et partenaires, élargie à la concertation avec la population. Pédagogie et consensus en seront à nouveau les maîtres mots.

Pascale BORIES



Envoyé en préfecture le 04/06/2024

Reçu en préfecture le 04/06/2024

Publié le 04/06/2024

Berser
Levrault

ID : 084-258403153-20240603-DCS_2024_14-DE





01.

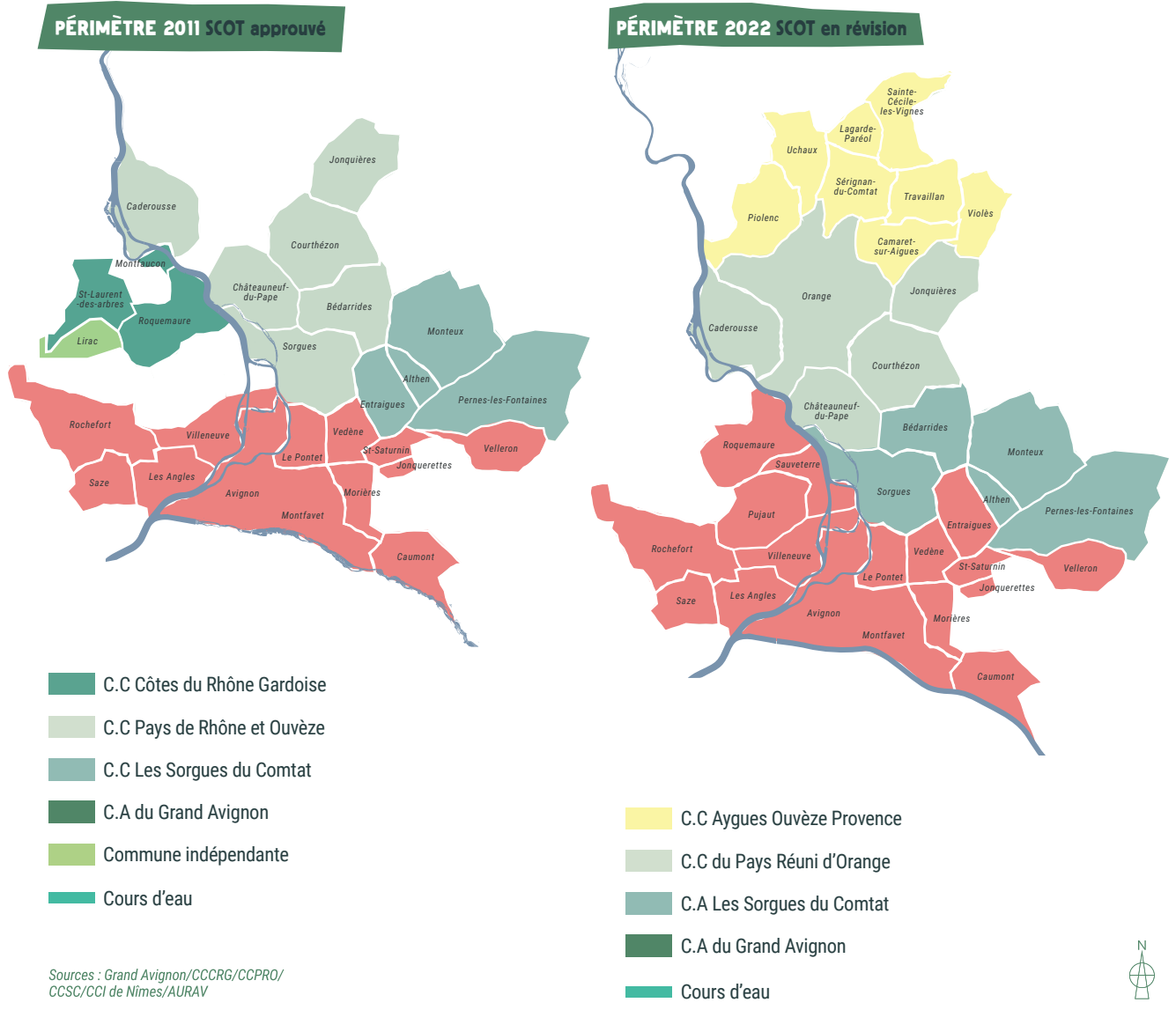
LE SMBVA : UN TERRITOIRE CHARNIÈRE DOTÉ D'UNE INSTANCE POLITIQUE

1.1

LE CONTEXTE DE LA DÉMARCHE PASSÉE POUR MIEUX COMPRENDRE LE PRÉSENT

- 2004-2005** Création du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon et lancement opérationnel du SCoT
- 2011** Approbation du SCoT le 16 décembre 2011
- 2013** Lancement de la procédure de révision du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon
- 2014 à 2018** Évolution du périmètre suite aux départs de communes et arrivées d'intercommunalités
- 2019** Relance de la procédure de révision du SCOT sur le nouveau périmètre et Arrêt du projet de SCoT le 9 décembre 2019
- 2020** Retours des avis PPA et PPC sur le projet de SCOT arrêté
- 2022** Nouvelle prescription de révision générale du SCOT de 2011 en version modernisée
- 2023** Travail partenarial sur le Diagnostic et le PAS

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU SCOT



1.2

UN POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE AU SEIN DU DELTA RHODANIEN

Un territoire riche et diversifié...

4 EPCI

34 COMMUNES
SITEND SUR LE GARD/LE VAUCLUSE
ET LA REGION SUD PACA ET OCCITANIE

**79 200
HECTARES**

**314 804
HABITANTS**
(POPULATION INSEE - RECENSEMENT 2023)

RÉPARTITION DE LA POPULATION :

- 63%** DANS L'AGGLOMERATION
DU GRAND AVIGNON
- 16%** DANS L'AGGLOMERATION
DES SORGUES DU COMTAT
- 15%** DANS LA CC D'ORANGE
EN PROVENCE
- 6%** DANS LA CC AYGUES OUVEZE
EN PROVENCE

**27%
D'ESPACE
URBANISÉ**

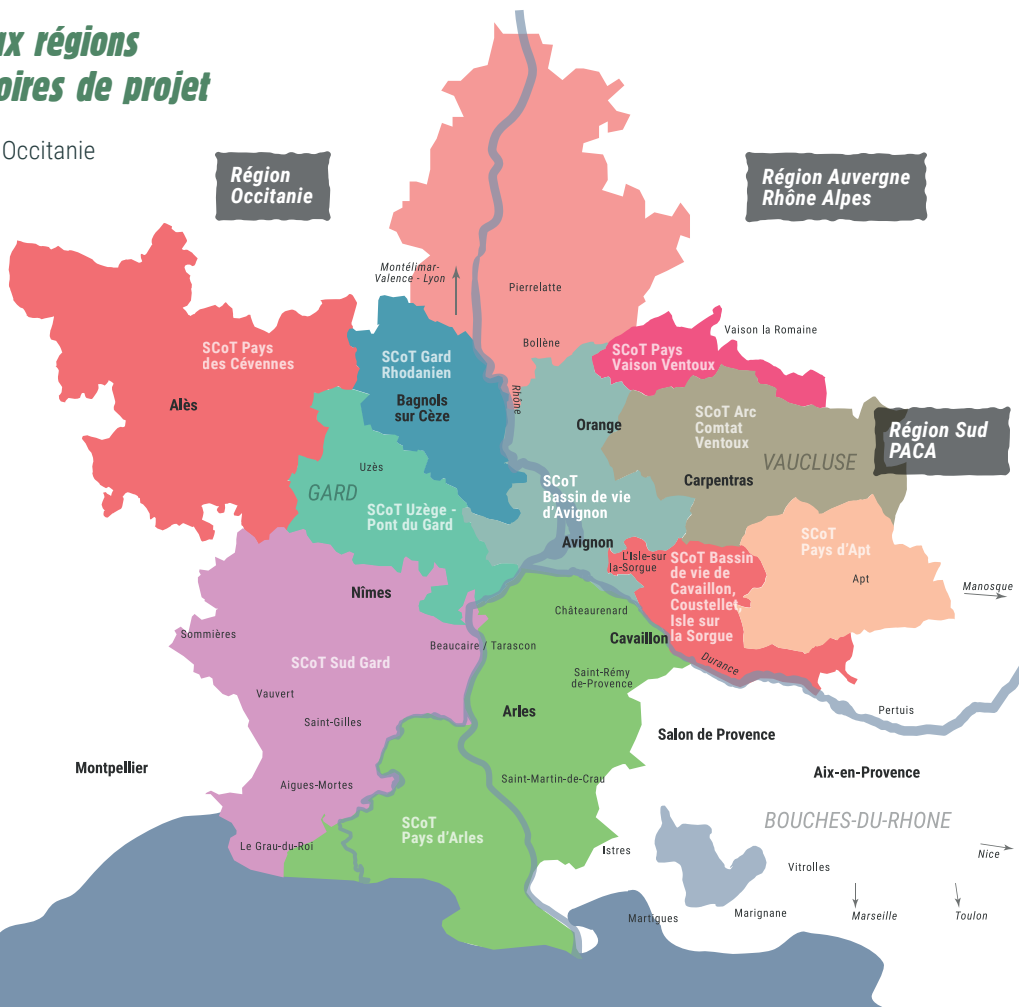
**17%
D'ESPACES
NATURELS**

**4%
D'EAUX
ET DE ZONES
HUMIDES**

**54%
DE TERRES
AGRICOLLES**

*...À la croisée de deux régions
et intégré à des territoires de projet*

Situé à cheval entre les Régions Occitanie et SUD PACA, le SCOT fait partie des 21 SCOT inter-régionaux de France, seul SCOT inter-régional entre Occitanie et SUD PACA. Ainsi, il compte 7 communes dans le Gard et 27 dans le Vaucluse.



1.3

LA GOUVERNANCE
POLITIQUEDEUX ORGANES MAJEURS :
LE BUREAU ET LE COMITÉ SYNDICAL

LE BUREAU

Il est composé de la **Présidente** et de **11 Vice-présidents** qui examinent les dossiers en amont des Comités Syndicaux. Le Bureau a reçu délégation pour rendre des avis sur certains dossiers d'urbanisme (révision allégées et modifications du PLU, ainsi que les RLP, saisine des CDAC).

11 BUREAUX
EN 2023

LE COMITÉ SYNDICAL

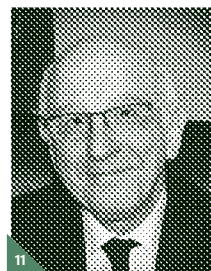
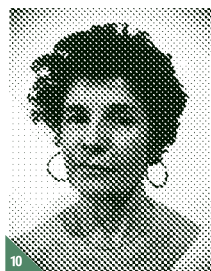
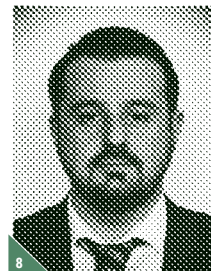
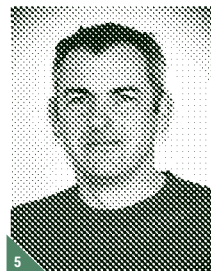
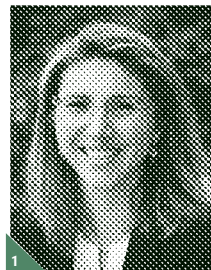
Composé de 48 élus titulaires et de 48 élus suppléants, il est représentatif des collectivités membres, dans un souci d'égalité par rapport au poids de population de chaque EPCI.

Le Comité Syndical se réunit plusieurs fois par an pour valider les grandes étapes d'avancement et de mise en oeuvre du SCOT ainsi que les décisions administratives.

6 CS EN 2023
ET 28 DÉLIBÉRATIONS

MEMBRES DU BUREAU

- 1 La Présidente :
Pascale BORIES
(CA Grand Avignon)
- Et de 11 Vice-présidents :
- 2 1^{er} Vice-président :
Stéphane GARCIA
(CA Les Sorgues du Comtat)
- 3 2^{ème} Vice-présidente :
Cécile HELLE
(CA Grand Avignon)
- 4 3^{ème} Vice-président :
Claude AVRIL
(CC Pays d'Orange en Provence)
- 5 4^{ème} Vice-président :
Fabrice LEAUNE
(CC Aygues-Ouvèze-en-Provence)
- 6 5^{ème} Vice-président :
Claude MOREL
(CA Grand Avignon)
- 7 6^{ème} Vice-président :
Christian GROS
(CA Les Sorgues du Comtat)
- 8 7^{ème} Vice-président :
Steve SOLER
(CA du Grand Avignon)
- 9 8^{ème} Vice-président :
Nicolas PAGET
(CC Pays d'Orange en Provence)



10 9^{ème} Vice-présidente :
Jeanine DRAY
(CA du Grand Avignon)

11 10^{ème} Vice-président :
Michel TERRISSE
(CA Les Sorgues du Comtat)

12 11^{ème} Vice-président :
Michel BERARDO
(CA du Grand Avignon)

1.4

LE RÔLE DU SYNDICAT : DES MISSIONS, UNE ÉQUIPE, UNE GESTION FINANCIÈRE

Le SMBVA : un terr

Envoyé en préfecture le 04/06/2024

Boite charnière dotée d'une instance politique

Reçu en préfecture le 04/06/2024

Publié le 04/06/2024

ID : 084-258403153-20240603-DCS_2024_14-DE



Le Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon a comme compétence l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale.

LES MISSIONS :

- Faire vivre le document SCOT au gré des modifications de périmètre, des évolutions législatives et des ambitions politiques souhaitées
- Accompagner les communes et les EPCI membres dans leurs déclinaisons des orientations du SCOT dans leurs documents d'urbanisme et dans leurs projets d'aménagement et s'assurer de leur compatibilité

Le SMBVA pilote actuellement la révision du SCOT afin de s'assurer que son document respecte le cadre légal. Au-delà de sa mission première, le SMBVA est une structure administrative avec des missions d'administration générales. Ainsi, chaque année, les nouvelles obligations réglementaires y sont mises en place dans le domaine des finances et des ressources humaines.

L'ÉQUIPE DU SMBVA

Pour cela, la structure s'appuie sur une équipe technique compétente :

- **Julie RIMBOT** : Directrice
- **Busra USTUN SONMEZ** : Gestionnaire administrative et financière
- **Clairmande ROBICHON** : Chargée de mission SCOT et Urbanisme

Mais aussi...

L'AURAV, UN PARTENAIRE ESSENTIEL

L'équipe du SMBVA travaille en partenariat avec l'**Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV)**, chargée de l'accompagner techniquement par la production d'analyses, l'animation des débats et la mise en forme de la démarche dans ses différentes étapes.

L'équipe référente sur le SCOT BVA au sein de l'Agence :

- Gilles Perilhou, Directeur de l'agence
- Aurore Pitel, Cheffe de projet SCOT
- Nicolas Poirot, Directeur Aménagements
est parti en juillet 2023

UN LIEN PRIVILÉGIÉ AVEC LES EPCI

Les techniciens représentants des quatre EPCI ainsi que les techniciens référents sur des thématiques clés du SCOT participent activement aux échanges, ateliers et réunions organisés par le SMBVA afin de faire avancer au mieux la révision du document et de garantir un lien constant entre territoires.

**LE BUDGET
2023**La participation des collectivités membres est maintenue
à **2,00 € par habitant** pour l'année **2023**.**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES	FONCTIONNEMENT		
	CHAPITRES LIBELLÉS	BP 2023 en €	Réalisé 2023 en €
	011 Charges à caractère général	150 000,00	75 797,03
	012 Charges de personnel et frais assimilés	180 000,00	143 701,00
	65 Autres charges de gestion courante	145 000,00	137 589,95
	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	170 048,30	170 048,30
	TOTAL des dépenses de fonctionnement	645 048,30	527 136,28

RECETTES	FONCTIONNEMENT		
	CHAPITRES LIBELLÉS	BP 2023 en €	Réalisé 2023 en €
	002 Résultat de fonctionnement N-1 reporté	1 781,30	1 781,30
	013 Atténuations de charges	0	30,41
	74 Dotations et participations	629 608,00	629 608,00
	75 Autres produits de gestion courante	0	0,18
	77 Produits exceptionnels	0	338,09
	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 659,00	12 909,00
	TOTAL des recettes de fonctionnement	645 048,30	642 885,68

INVESTISSEMENT

DEPENSES	INVESTISSEMENT		
	CHAPITRES LIBELLÉS	BP 2023 en €	Réalisé 2023 en €
	001 Déficit d'investissement N-1 reporté	0	0
	20 Immobilisations incorporelles	485 567,37	245 312,50
	21 Immobilisations corporelles	32 300,00	0
	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 659,00	12 909,00
	TOTAL des dépenses d'investissement	531 526,37	258 221,50

RECETTES	INVESTISSEMENT		
	CHAPITRES LIBELLÉS	BP 2023 en €	Réalisé 2023 en €
	001 Excédent d'investissement reporté	230 429,13	230 429,13
	10 Dotations, fonds et réserves (hors 1068)	23 703,00	27 444,23
	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	107 345,94	107 345,94
	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	170 048,30	170 048,30
	TOTAL des recettes d'investissement	531 526,37	304 838,47

02.

LE SMBVA : UN ACCOMPAGNATEUR, UN PARTENAIRE, UN ACTEUR DE L'AMÉNAGEMENT

2.1

DES COOPÉRATIONS DYNAMIQUES DANS LE CADRE DE LA LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE : INTERSCOT, CONFÉRENCES DES SCOT ET SRADET

Une dynamique INTERSCOT réactivée dans le cadre des conférences des SCOT

Le SMBVA a activement participé aux conférences des SCOT régionales mises en place en Région Occitanie et en Région SUD PACA dans le cadre de la loi Climat et Résilience et de la modification des SRADET.

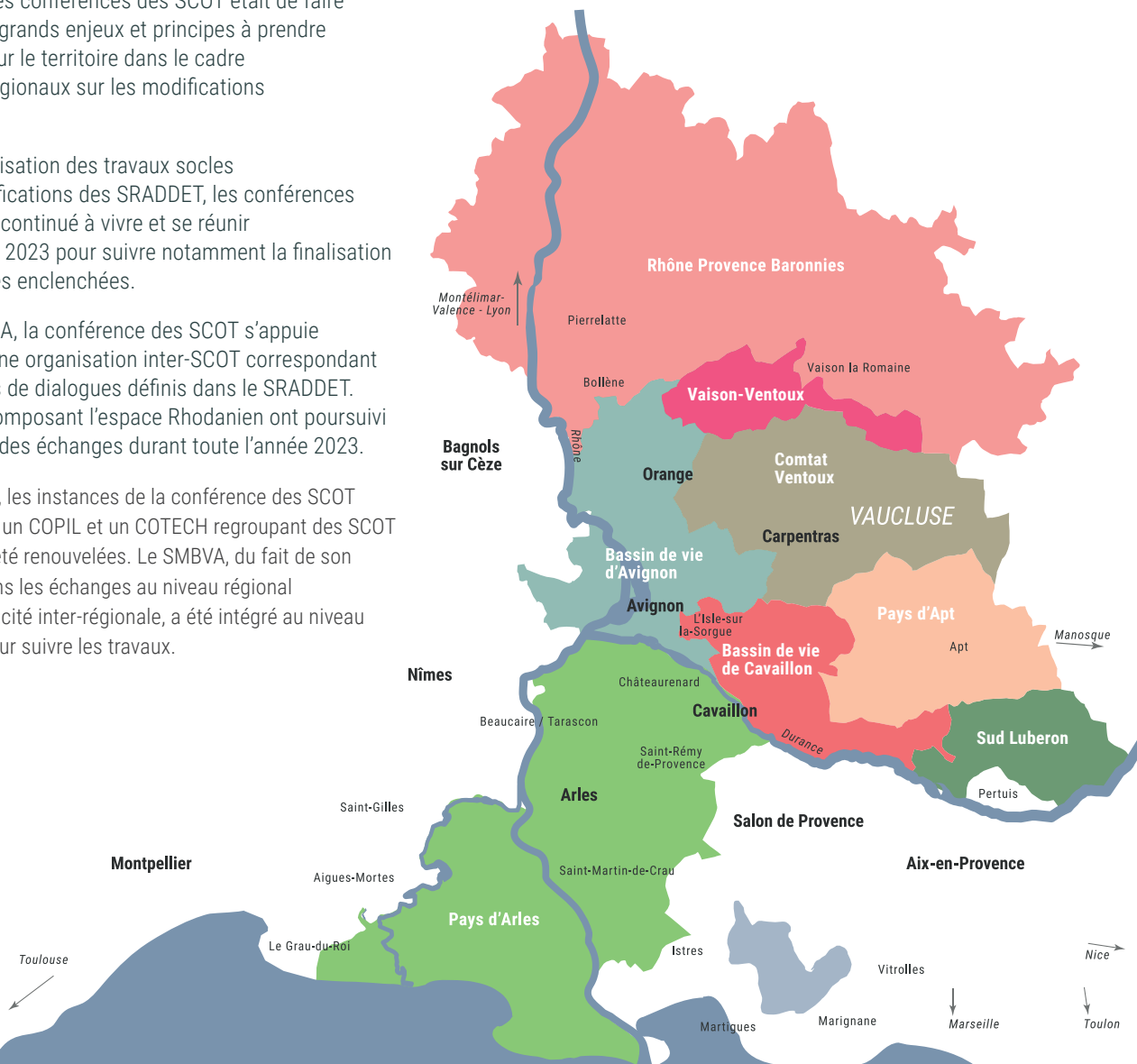
L'objectif de ces conférences des SCOT était de faire remonter des grands enjeux et principes à prendre en compte pour le territoire dans le cadre des travaux régionaux sur les modifications de SRADET.

Suite à la finalisation des travaux socles pour les modifications des SRADET, les conférences des SCOT ont continué à vivre et se réunir durant l'année 2023 pour suivre notamment la finalisation des procédures enclenchées.

Côté SUD PACA, la conférence des SCOT s'appuie toujours sur une organisation inter-SCOT correspondant aux 4 espaces de dialogues définis dans le SRADET. Les 8 SCOT composant l'espace Rhodanien ont poursuivi la dynamique des échanges durant toute l'année 2023.

Côté Occitanie, les instances de la conférence des SCOT s'appuyant sur un COPIL et un COTECH regroupant des SCOT référents, ont été renouvelées. Le SMBVA, du fait de son implication dans les échanges au niveau régional et de sa spécificité inter-régionale, a été intégré au niveau du COTECH pour suivre les travaux.

Cette organisation a notamment permis de travailler ensemble pour produire une analyse et un avis conjoint de l'ensemble des SCOT Occitanie sur le Schéma Régional des Carrières Occitanie, soumis à l'avis du public durant l'été 2023.



La loi ZAN II, promulguée le 20 juillet 2023, a supprimé la conférence des SCOT au profit d'une conférence régionale regroupant des instances multiples et pour laquelle seuls 5 représentants de SCOT peuvent siéger.

Suite à cela, les SCOT de chaque conférence des SCOT ont réitéré leur souhait que celles-ci soient maintenues pour pouvoir préparer les dossiers et positionnements SCOT lors des réunions des conférences régionales.

Plusieurs temps d'échanges se sont déroulés dans le cadre de ces conférences des SCOT, auxquelles le SMBVA a participé activement :

Conférence des SCOT Occitanie : 8 mars et 9 novembre

InterSCOT Sud PACA : 20 janvier et 3 octobre

Interscot Rhodanien : 16 octobre

COTECH conférence des SCOT Occitanie

- » 6 & 26 juillet - rédaction d'un avis conjoint SRC Occitanie
- » 7 et 12 Avril – point sur la modification du SRADET

La coopération Inter-scot de l'espace Rhodanien en SUD PACA s'est également manifestée par des invitations inter-territoriales thématiques et conférences dans le cadre de la mise en œuvre et/ou élaboration des SCOT voisins :

- Étude sur la trajectoire ZAN / Mise en œuvre du SCOT Arc Comtat Ventoux : 21 septembre
- Conférence de François Gemmene / Diagnostic du SCOT Rhône Provence Baronnies – 1^{er} décembre 2023

En résumé :
Participation à 17 réunions
Politiques et Techniques

Nota : La loi ZAN 2, promulguée le 29 juillet 2023 a modifié les délais inscrits initialement dans la loi Climat et résilience d'août 2021, et a donné 6 mois supplémentaires aux Régions pour travailler sur les modifications des SRADET.

Des modifications de SRADET qui s'appuient sur le dialogue avec les territoires

Le SMBVA a participé à divers temps d'échanges dans le cadre des modifications des SRADET SUD PACA et Occitanie.

La région SUD a réuni les différents espaces sous forme d'ITD (Instance Territoriale de Dialogue). Pour l'espace Rhodanien, celui-ci s'est tenu le 14 Avril 2023 et a permis de faire un point d'étape sur l'avancée de la modification du SRADET SUD PACA.

La région Occitanie a organisé plusieurs temps d'information et d'échanges pour avancer sur la construction de la modification du SRADET Occitanie. Ces temps se sont déroulés soit en plénière, soit en groupe de travail sur une journée complète et se sont organisés, pour certains par « espaces », défini dans le SRADET. Le SMBVA est situé dans le « Ruban Méditerranéen » :

- 13 février 2023 : Concertation sur la modification du SRADET – Montpellier
- 31 mars 2023 : Journée de travail de l'espace « Ruban Méditerranéen » - Montpellier
- 26 juin 2023 : Journée de travail de l'espace « Ruban Méditerranéen » - Montpellier
- 15 novembre 2023 : Concertation sur la modification du SRADET – Montpellier

Le SCOT BVA étant inter-régional, une réunion s'est tenue le 12 mai 2023 entre Mme Brutus, Vice-Présidente à la Région Occitanie et Mme Bories, Présidente du SMBVA, pour évoquer les spécifiques du territoire à ce sujet.

Enfin, plusieurs élus du SMBVA ont également participé en décembre à une rencontre initiée par le Sénateur Jean-Baptiste Blanc sur l'actualité législative relatif à la loi ZAN 2 du 29 juillet 2023.

2.2

UNE IMPLICATION DU SMBVA PLUS LARGE À L'ÉCHELLE SUPRA TERRITORIALE ET AUPRÈS DES PARTENAIRES

FédéSCoT

Le SMBVA est adhérent à la Fédération Nationale des SCOT ce qui lui permet d'avoir accès à des ressources, de participer à des séminaires, webinaires, mais également d'intervenir au sein de ces espaces afin de partager son expérience avec les autres territoires. C'est le cas lors des nombreux webinaires.

Tous les ans, la Fédération des SCOT, en partenariat avec un territoire d'accueil, organise la Rencontre nationale des SCOT (RNS). En 2023, le SMBVA a participé à ces rencontres qui se sont déroulées à Nîmes et aux différentes conférences et tables rondes qui se sont tenues.



AURAV

Membre fondateur de l'Agence, le SMBVA est représenté politiquement au sein des instances de décisions (Assemblées générales et conseils d'administration).

Le SMBVA participe également aux travaux plus spécifiques et rendez-vous réguliers organisés au travers de Comités partenariaux, de réveils de l'AURAV ou de séminaires thématiques (Séminaire sur la sobriété foncière etc.)

Autres organismes

Le SMBVA a participé en tant qu'intervenant à la semaine de la Sobriété Foncière organisée par France Nature Environnement début octobre, dont l'objectif était d'informer et échanger avec les différents acteurs associatifs du territoire sur les outils de l'aménagement et l'analyse plus spécifique de ce qu'est un SCOT.

2.3

LE SMBVA : UN PARTENAIRE INDISPENSABLE DANS LE SUIVI D'ÉTUDES ET L'ÉLABORATION DE DOCUMENTS DE PLANIFICATION INFRA ET SUPRA TERRITORIAUX...

En 2023, le SMBVA a fait partie de plusieurs COPIL, COTECH ou groupe de travail qui se sont réunis dans le cadre d'études spécifiques lancées sur différentes thématiques et diverses parties du territoire :

- Élaboration du Plan de Prévention de l'Atmosphère (PPA) Vaucluse
- Étude Photovoltaïque et paysage conduite par la DDTM30
- Étude aquifère du Miocène et l'état des nappes souterraines, dirigée par le Syndicat Mixte Rhône Ventoux
- Étude chiroptère site Natura 2000 Rhône Aval
- Étude de préfiguration du projet Haut de Provence Rhodanienne (HPR)
- Projet Méthaniseur France 2030
- Élaboration des OCSGE
- Développement des ENR sur le territoire
- États Généraux de l'Eau en Vaucluse
- Concertation Plan Rhône Saone

De nouveaux temps d'échanges PPA / POA / PPC ont également eu lieu sur différents documents, auxquels le SMBVA a participé techniquement :

- Le Bilan du PDU de l'Agglomération du Grand Avignon
- L'élaboration du PCAET et du Schéma Directeur des Energies (SDE) de l'Agglomération du Grand Avignon
- L'élaboration du PCAET de la CA Les Sorgues du Comtat
- Les révisions des PLU d'Orange et d'Entraigues sur la Sorgue
- L'élaboration du RLP d'Avignon et du Pontet
- L'élaboration des PLU de Lagarde Paréol et Pujaut
- L'élaboration du SCOT Rhône Provence Baronnies via la réunion PPA de présentation du diagnostic
- L'élaboration du SRC Occitanie et PACA
- L'élaboration du SAGE Durance

En résumé : **Participation** **à une vingtaine** **de réunions**

Vaucluse ; Atelier des États Généraux de l'Eau en Vaucluse

Mai : Concertation HPR ; CLE SAGE Durance ; PLU Pujaut ; Atelier ERS Miocène ; ENR dans le Gard ; RLP Avignon

Juin : COPIL SDE du Grand Avignon ; PLU Orange ; ENR dans le Gard ; Projet Méthaniseur France 2030

Septembre : COPIL ERS Miocène ; Atelier gouvernance ERS Miocène

Octobre : Atelier ERS Miocène

Novembre : SRC PACA, PLU Entraigues sur la Sorgue, Atelier PCAET CASC

Décembre : COPIL HPR, PPA 84, Plan Rhône Saône, COTECH ERS Miocène

Janvier : COPIL étude chiroptère N2000 ; PLU Lagarde Paréol ; Atelier PPA84

Février : COTECH PCAET du Grand Avignon ; COPIL étude DDTM30

Mars : Atelier PDU du Grand Avignon ; COPIL ERS Miocène ; PLU d'Orange, COPIL PPA84

Avril : COPIL SDE du Grand Avignon ; OCSGE

Ces diverses participations et implications du SMBVA lui permette d'avoir une vision globale des réflexions menées localement, sur des périmètres et territoires divers, et de nourrir les réflexions du SCOT dans le cadre de sa révision.

2.4

...AFIN DE GARANTIR LA BONNE MISE EN OEUVRE DU SCOT DANS LES PROJETS TERRITORIAUX

Les avis du SMBVA en tant que personne publique associée

Dans la continuité des réunions techniques, l'élaboration de documents de planification amène le SMBVA à rendre des avis sur ces derniers, afin de s'assurer que les orientations du SCOT soient bien prises en compte et de manière cohérente :

Caderousse

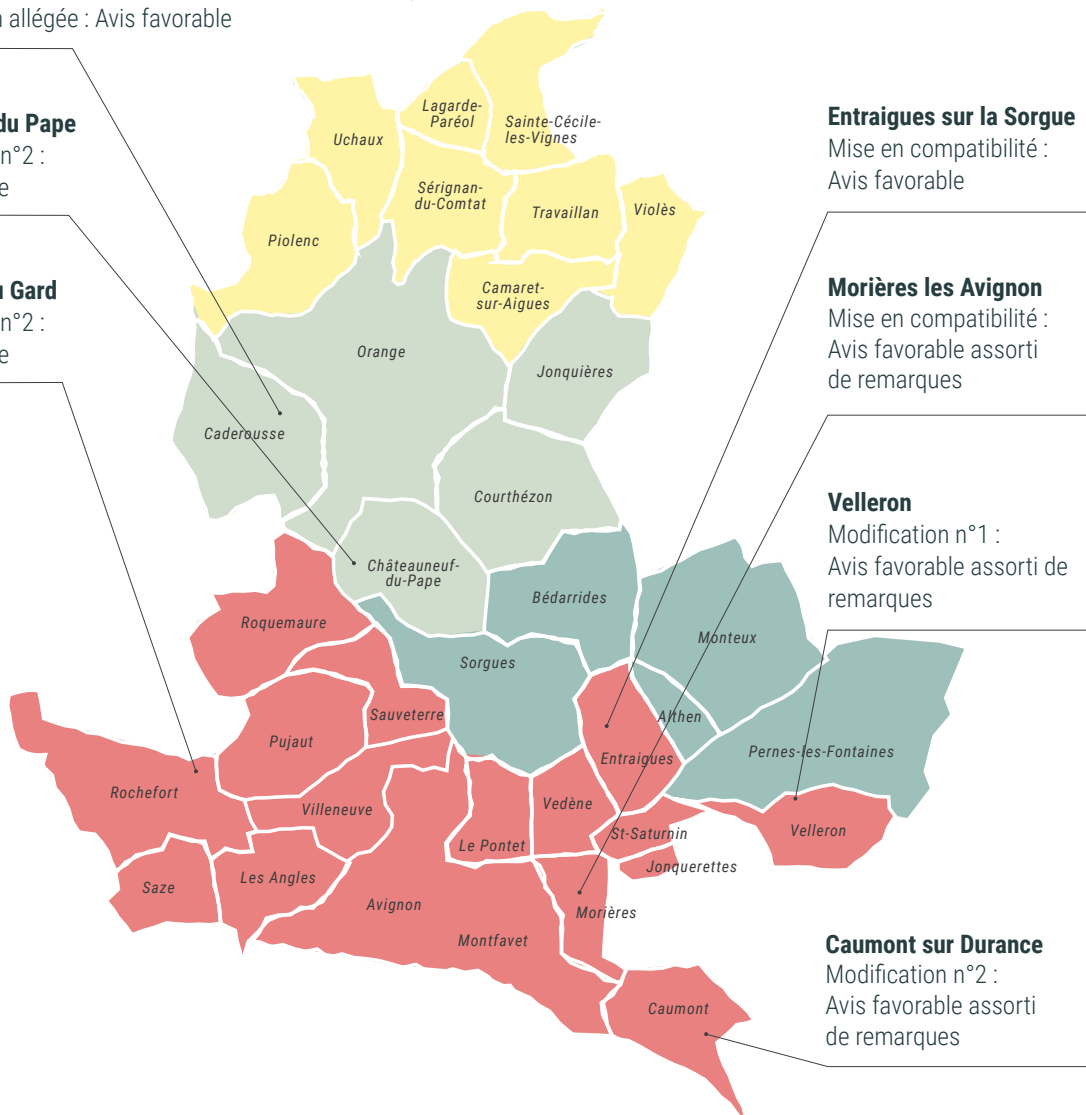
- Mise en compatibilité : Avis favorable
- Modification n°1 : Avis favorable assorti de remarques
- Révision allégée : Avis favorable

Chateaufort du Pape

Modification n°2 :
Avis favorable

Rochefort du Gard

Modification n°2 :
Avis favorable



Entraigues sur la Sorgue

Mise en compatibilité :
Avis favorable

Morières les Avignon

Mise en compatibilité :
Avis favorable assorti de remarques

Velleron

Modification n°1 :
Avis favorable assorti de remarques

Caumont sur Durance

Modification n°2 :
Avis favorable assorti de remarques

LES AUTRES AVIS DU SMBVA

Certaines autres procédures ont amené à plus de réserves de la part des instances de gouvernance du SMBVA comme pour le Schémas régional des Carrières OCCITANIE :

- Avis SRC Occitanie lors de la consultation finale au public : analyse complète et réserves rédigées dans des courriers transmis à la DREAL

L'implication du SMBVA en CDAC

Le SCOT actuellement opposable définit déjà et depuis 12 ans, une politique ambitieuse sur le recentrage du commerce dans les centres villes et une limitation de l'extension des zones d'activité.

Le SMBVA peut donc s'appuyer sur les objectifs définis dans le SCOT et sur les orientations du code du commerce pour rendre des avis dans le cadre des CDAC.

Depuis 2017, le SMBVA, s'est doté d'une Charte d'Urbanisme Commercial et a travaillé de manière précise sur cette thématique dans le cadre de la 1ère révision du document jusqu'en 2019. Cela a permis d'instaurer un dialogue avec les acteurs privés et d'intégrer

les orientations du SCoT dans les projets pour améliorer l'intégration et l'implantation du commerce sur le territoire. Ainsi, le SMBVA a rencontré en 2023 différents acteurs du commerce. Plusieurs réunions avec des enseignes ont eu lieu. Celles-ci viennent présenter leur projet en amont du dépôt de permis de construire et de leur passage en CDAC.

En 2023 sur le territoire, aucun projet de plus de 1000m² de surface de vente n'a été déposé en CDAC.

Cependant, les projets ayant une surface de vente entre 300m² et 1000m² ne sont pas soumis à CDAC directement,

mais celle-ci peut être saisie par l'organe délibérant sur la base d'un argumentaire solide.

Ainsi, le Bureau, suivi par le Comité Syndical ont décidé de saisir la CDAC en janvier 2023 pour un projet de construction d'un commerce U Utile au sein de l'enveloppe bâtie de la ville d'Entraigues. Cette saisine a donné lieu à un avis défavorable de la CDAC. Ce positionnement a permis par la suite d'avoir des échanges avec le porteur de projet, ainsi que la commune

Afin d'être plus réactif, le Comité Syndical du 27 septembre 2023 a décidé de déléguer la saisine de la CDAC au Bureau.

En résumé :

***10 avis officiels rédigés / rendus par les instances de gouvernance ;
1 saisine de la CDAC par le SMBVA***

03.

LA PROCÉDURE DE RÉVISION

3.1

L'INTENSIFICATION DE LA DYNAMIQUE DE TRAVAIL

Après une année 2022 ayant posé les jalons de la réflexion, l'année 2023 a été marquée par une mise en route et une montée en puissance de la dynamique de travail autour de la réflexion sur les grands enjeux pour le territoire et le travail du Projet d'Aménagement Stratégique. Les réflexions se sont basées sur les éléments déjà existant du SCOT arrêté/abrogé de 2019, qui constitue un socle non négligeable pour l'avancée sur le nouveau document.

Le travail s'est organisé autour d'échanges menées en parallèle avec les élus et avec les partenaires du territoire avec l'accompagnement de l'AURAV.

Les instances de gouvernance du SMBVA comme socle de travail

Les Bureaux Thématiques

Afin de mobiliser au mieux les élus du SCOT sur les thématiques prioritaires, des Bureaux thématiques ont été organisés tout au long de l'année, principalement condensés au 1^{er} semestre 2023.

L'amorce s'est faite sur la thématique de la Démographie/ Logement, pour aboutir à la définition d'un nouvel objectif de croissance démographique à horizon 2045. Pour mener à bien ce travail, l'AURAV a été accompagné dans ses réflexions par Jean-François Léger, Maître de conférences en Démographie et Sociologie à l'Université Paris 1 – Sorbonne. Deux bureaux se sont réunis les 6 février et 3 mars pour aborder cette question, animés par l'AURAV et M. Léger. À ce stade, différents scénarios ont été proposés et débattus.

Le 3 avril s'est tenu un Bureau Thématique sur L'économie, le commerce et la Logistique, constituant entre autre un point d'étape de l'avancée de l'étude du même nom, avec l'animation par le BE Interface Transport.

La Thématique de la consommation d'espace et des ENAF a été abordée le 22 mai. A cette occasion, l'AURAV a pu présenter les premiers chiffres issus des traitements du MOS 2021 finalisé au tout début de l'année, mais également de refaire un point d'explication sur le ZAN et la manière dont cela guidera la révision du SCOT.

Le 19 juin, la Thématique des Energies Renouvelables a été traitée, dans le cadre de la finalisation du travail d'Ulysse Anson, étudiant à l'université d'Avignon mais également au regard de l'actualité du moment concernant la mise en œuvre de la loi APER de mars 2023. Enfin un Bureau spécial sur la Logistique Commerciale dans le cadre de la finalisation de l'étude du même nom menée par Interface Transport s'est tenu le 6 novembre 2023.

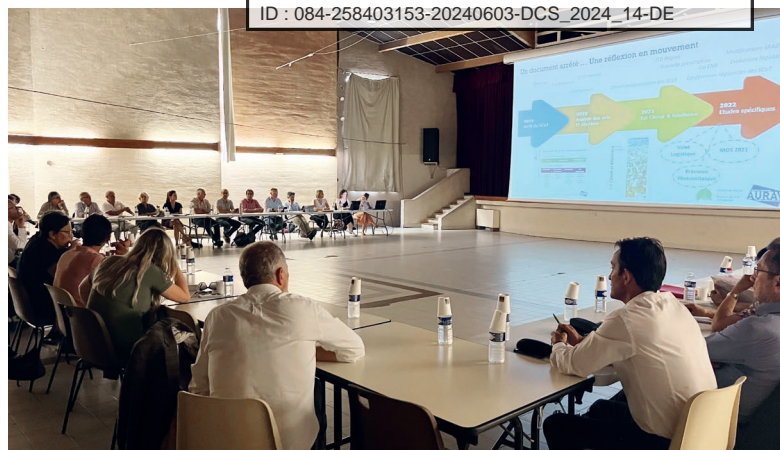
Ces temps de travail ont systématiquement fait l'objet de synthèses et débat en Comités Syndicaux, notamment lors du Comite du 3 juillet 2023, entérinant la poursuite du travail de réflexion sur la base d'un objectif de croissance démographique de 0,5% par an.



Bureau thématique « Démographie et Logement » #1 – Présentation Jean François Léger



Réunion CCAOP



Réunion Grand Avignon

Les Rencontres EPCI

Dans le but d'informer les territoires sur l'avancée de la révision du SCOT et de recueillir leurs remarques, leurs positionnements ainsi que leurs contributions aux travaux, Mme la Présidente a souhaité organiser des réunions avec les élus de chacune des 4 EPCI du territoire. Ces réunions se sont tenues :

- Le 9 juin à Camaret pour la CC Aygues Ouvèze en Provence
- Le 22 juin à Caumont sur Durant pour la CA du Grand Avignon
- Le 23 juin à Monteux pour la CA des Sorgues du Comtat
- Le 27 juin à Orange pour la CC des Pays d'Orange en Provence

L'objectif était de présenter les éléments conservés du précédent document mais également d'aborder la réflexion autour du ZAN, de la baisse de la consommation d'espace ainsi que des dynamiques de croissance démographique et de logement avec les différents scénarios issus des réflexions en Bureau.

Des échanges ont eu lieu entre les participants sur les éléments présentés, ce qui a permis de relever les enjeux sur chacun des territoires, et d'orienter le positionnement du SMBVA sur l'objectif de croissance démographique.

Des partenaires indispensables à l'avancée dans la réflexion

Le SMBVA a souhaité associer au plus tôt les partenaires du territoire, en parallèle des réflexions menées avec les élus, afin de combiner les réflexions et de les nourrir de manière complémentaire.

Une première réunion PPA/PPC/associations a été organisée le 12 mai 2023 pour présenter la relance de la démarche, la méthodologie de travail et les premiers éléments de réflexions, notamment sur les sujets de croissance démographique et logements, avec les scénarios à l'étude.

Des réunions techniques restreintes se sont tenues avec les partenaires institutionnels en mars, juin et décembre pour le lancement de la démarche, le travail sur la thématique des ENR, et des échanges plus approfondis sur la stratégie économique envisagée pour le SCOT BVA.

Suite à la transmission de la note d'enjeu de l'État (conjointe Vaucluse/Gard), une réunion s'est tenue le 29 août 2023 à l'initiative de Mme la Préfète de Vaucluse Violaine Demaret, avec Mme la Présidente Pascale Bories. Cet échange a permis d'évoquer l'ensemble des sujets structurants dans le cadre de la révision du SCOT et d'appuyer sur les éléments à forts enjeux pour le SMBVA mais également pour l'État.



Réunion PPA du 12 mai 2023

Enfin, à l'initiative de France Nature Environnement, le SMBVA est intervenu lors d'une demi-journée d'atelier de travail auprès des participants, dans le cadre de l'organisation de la Semaine de la Sobriété Foncière en octobre 2023. Cela a permis de présenter de manière plus approfondie la procédure d'un SCOT, ainsi que les tenants, aboutissants, enjeux et contraintes qui y sont liés. Mais également, de créer un lien partenarial plus solide, une écoute attentive des remontées des participants, et de pouvoir échanger avec des personnes souvent plus éloignées de notre procédure.

Le séminaire du 17 octobre : point d'orgue des échanges co-construits pour avancer sur le PAS

C'est dans la salle des fêtes de Sorgues que se sont réunis le 17 octobre derniers, environ 80 élus, techniciens et partenaires du territoire, pour échanger autour du projet de territoire du SCOT à horizon 20 ans. Animé conjointement par le SMBVA et l'AURAV, la matinée s'est ouverte sur un discours de la Présidente.

Jean François Léger, Démographe, enseignant-chercheur et maître de conférences à l'université Panthéon Sorbonne, était présent pour l'occasion et a expliqué en séance plénière, les dynamiques démographiques à l'oeuvre sur le territoire, les conséquences sur la production de logement et les enjeux pour le territoire du Bassin de Vie d'Avignon.

Quatre ateliers de travail ont ensuite été mis en place sur des thématiques structurantes pour le territoire :

- Le partage de l'eau : trouver le bon équilibre pour aujourd'hui et demain (Adaptation au changement climatique, agriculture, adéquation besoins/ressources)

- Construire une organisation équilibrée du territoire (Production de logements & typologies, équipements/ services et accessibilité)
- Demain, bien vivre dans nos villes et villages (Formes urbaines et villageoises, nature en ville, santé)
- Vers le ZAN : Où et comment aménager ? (Sobriété foncière, espaces privilégiés, mutabilité des espaces)
- L'animation a été assurée par l'AURAV, le SMBVA mais également deux intervenantes pour la thématique de l'eau : Marjolaine Puddu (Syndicat des Eaux Rhone Ventoux) et Claire Bernard (Chambre d'Agriculture du Vaucluse, co-responsable de l'OUGC)
- Ce temps de travail a permis de riches échanges et de faire ressortir des enjeux qui alimenteront directement le PAS.

Enfin, un temps de restitution s'est organisé, où chaque groupe a pu faire part des points structurants qui sont ressortis de leurs ateliers.



Participants plénière // Présentation de Jean François Léger



Atelier n°1 // Atelier n°3



Atelier n°2 // Atelier n°4



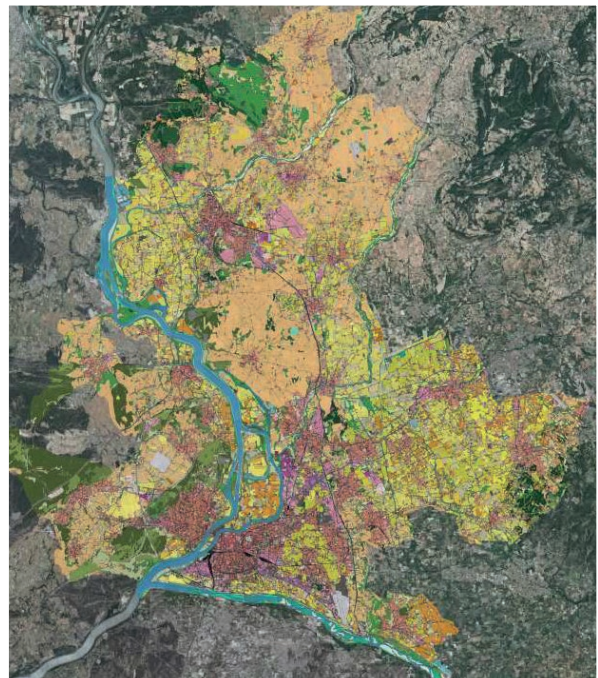
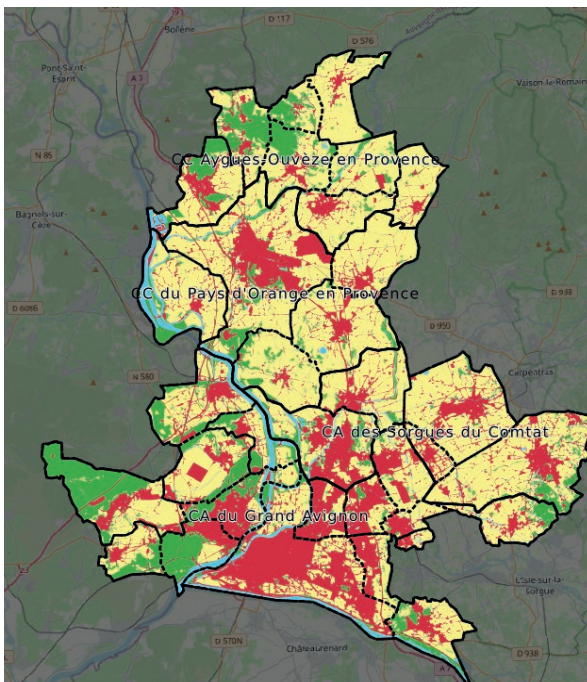
3.2 L'AVANCÉE ET LA FINALISATION D'ÉTUDES QUI ONT RYTHME L'ANNÉE

Le SMBVA a lancé de nouvelles études en 2022 afin d'alimenter la mise à jour et la complétude du diagnostic et des réflexions déjà engagées dans la précédente révision et constituant un socle de base. Ces études se sont poursuivies et finalisées pour certaines en 2023.

Un nouveau millésime pour le MOS

Le cabinet d'études Alisé Géomatique a finalisé la réalisation du MOS 2021 au début de l'année 2023, et a restitué ce travail lors d'une réunion devant les partenaires le 21 janvier 2023. La méthodologie d'élaboration du MOS a ainsi pu être présentée, ainsi que la structuration des données et la base de travail qu'elle représente pour les travaux de révision du SCOT, dans le cadre de la loi Climat et Résilience. Des premiers traitements ont ensuite pu être réalisés par l'AURAV présentant le détail des chiffres de la consommation d'espace sur le territoire entre 2010-2021. L'analyse de ces chiffres a été formalisée dans une publication de l'AURAV, balayant ainsi toutes les composantes de l'évolution de l'occupation du sol sur les 10 dernières années.

Afin de répondre aux besoins des territoires et de mettre en valeur le travail réalisé via l'étude MOS 2021 et l'analyse chiffrée approfondie, l'AURAV a développé un outil de visualisation de ces données pour l'ensemble des territoires composant le SCOT. L'outil DATAVIZ a ainsi été mis en service en octobre 2023 à destination des communes et EPCI pour mieux appréhender le détail des évolutions de leur territoire pour ces 10 dernières années.



Le volet Logistique développé et approfondi

Afin d'aborder précisément le volet « logistique » du nouveau DAACL, le Cabinet d'études spécialisé Interface Transport a été retenu en 2022 pour réaliser une étude Logistique notamment par le prisme du commerce. La 1^{ère} phase qui s'est étendue de septembre à décembre aura permis de rencontrer un grand nombre d'acteurs publics et privés du territoire afin d'alimenter un premier diagnostic.

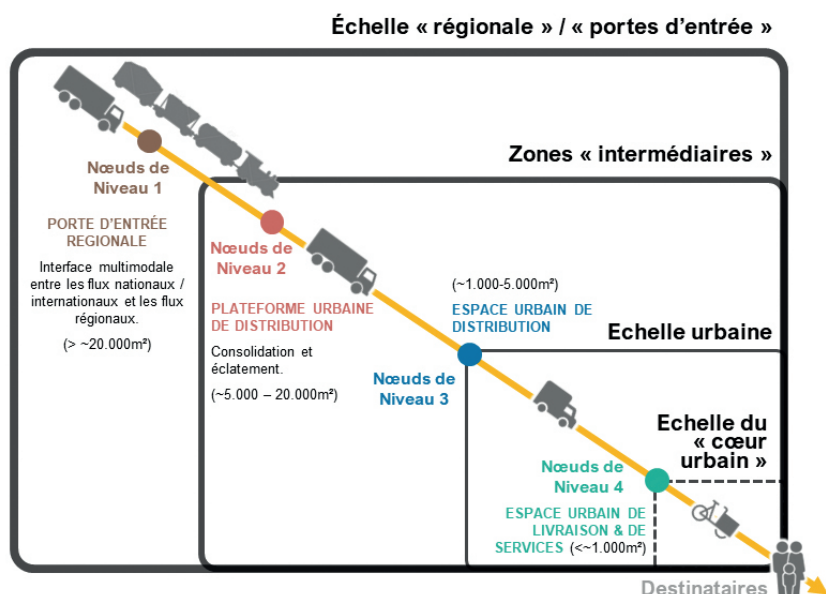
L'année 2023 a été synonyme d'approfondissement dans le travail amorcé, notamment avec les territoires, pour identifier les enjeux précis pour l'organisation de la logistique commerciale dans les prochaines années. Durant le 1^{er} semestre, plusieurs réunions d'échange et de travail ont été organisées pour avancer sur les stratégies territoriales des EPCI en matière de logistique et identifier la stratégie commune possible à mettre en oeuvre dans le SCOT.

- Un atelier de travail s'est tenu avec les référents techniques des EPCI en février suivi d'une collaboration étroite au printemps pour la validation des stratégies spécifiques à chaque EPCI.

- Au regard des enjeux spécifiques identifiés à Avignon, deux réunions techniques complémentaires ont été organisées entre le Grand Avignon et la ville d'Avignon en mars et en mai.

Le second semestre a été consacré à la finalisation de l'étude notamment par la rédaction des éléments réglementaires et de justification des choix, permettant par la suite d'alimenter de manière concrète le DAACL, le DOO et le Rapport de Présentation. Plusieurs temps d'échange et de travail technique

ont été nécessaires spécifiquement en septembre et octobre, (entre le SMBVA, l'AURAV, le BE Interface Transport, les référents EPCI et l'Avocat conseil du SMBVA) pour aboutir à la présentation des éléments structurants lors du Bureau thématique du 6 novembre 2023. Cette étude, finalisée dans ses derniers éléments en décembre 2023, ne prend pas la forme d'un document fini officiel, mais bien d'une compilation de données rédigées et structurées qui devront être intégrées dans chacune des pièces constitutives du SCOT.



Sources : Interface Transport sur la base de données Afilog, 2022

Une réflexion autour des ENR et du photovoltaïque

Ulysse Anson, étudiant en M1 à l'université d'Avignon a poursuivi et finalisé son travail en 2023 sur la question des ENR, et notamment des potentialités d'implantation du photovoltaïque sur le territoire du Bassin de Vie d'Avignon. Au cours du 1^{er} semestre 2023, la promulgation de la loi APER le 10 mars est venue apporter un grand nombre de précisions et de cadrages réglementaires que l'étudiant a dû intégrer à son travail en cours de finalisation. Ainsi, des éléments d'analyses très techniques ont pu être proposés et serviront de base pour la révision du SCOT.

Ce travail, restitué en juin auprès des partenaires et des élus, sera mis au regard des travaux finalisés fin 2023 par les communes et EPCI concernant leur planification stratégique d'implantation des ENR.

En effet, les territoires ont eu l'obligation de travailler dans un délai très restreint, sur les zones d'accélération introduites par la loi APER. Le SCOT a ainsi été associé aux réflexions menées dans certains EPCI pour suivre les stratégies adoptées et intégrer ces éléments dans le document SCOT.

Un Diagnostic Agricole renouvelé face aux nouveaux enjeux

Déjà identifié comme prioritaire en 2022, une nouvelle étude a été lancée en 2023 pour la réalisation d'un diagnostic agricole, permettant de mettre à jour tous les éléments de connaissance en matière de dynamiques agricoles et d'en extraire des orientations prospectives à même de répondre aux nouveaux défis des SCOT.

En effet, le SCOT doit tenir compte de ces évolutions et a un rôle renforcé par la modernisation de son document sur les thématiques de la transition énergétique et de la sobriété foncière.

Le SMBVA s'est rapproché du GIE Terres et Territoires ayant réalisé les précédentes études agricoles. Ce dernier s'est associé à un Bureau d'études « Terraterre » spécialisé dans la gestion de l'espace et de l'aménagement rural.

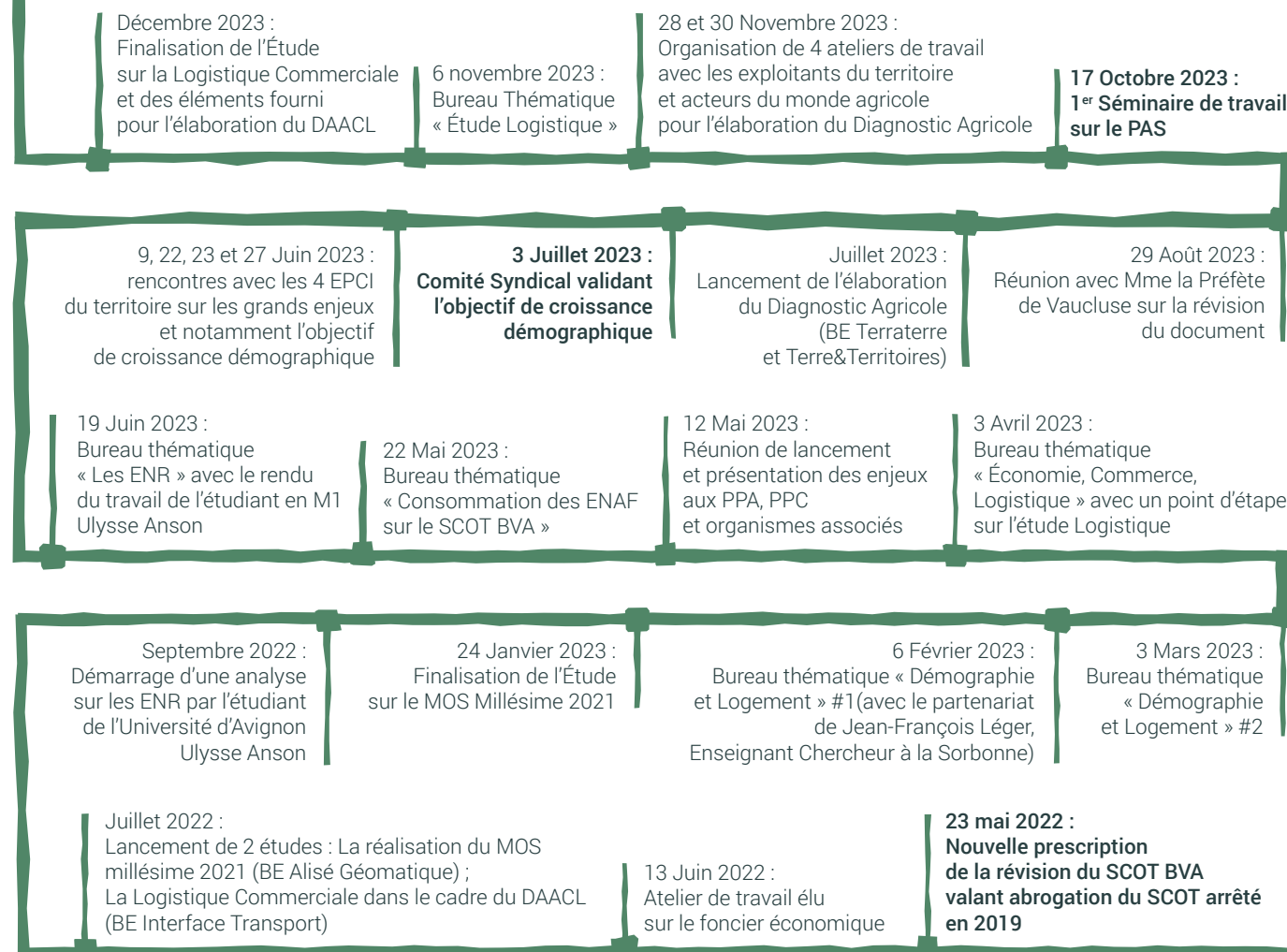
Ainsi, la rédaction du diagnostic a démarré durant l'été.

Afin d'approfondir au mieux cette thématique et d'être au plus proche des enjeux de demain, quatre ateliers de travail ont été organisés les 28 et 30 novembre sur les 4 intercommunalités. Ces ateliers animés par les Bureaux d'études, ont réuni autour de la table exploitants agricoles et acteurs du monde agricole. Au total, une soixantaine de personnes y ont participé. Les différents échanges ont permis de faire ressortir des besoins, des difficultés mais également des évolutions en cours dans cette filière. Les participants ont également pu mieux comprendre ce qu'est le document SCOT et quel rôle il peut jouer dans la préservation des terres agricoles et le soutien à l'activité.



Parallèlement, **l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Avignonnaise poursuit sa mission** d'accompagnement du SMBVA pour cette nouvelle révision, via la rédaction des documents composant le SCOT, l'appui technique lors de réunion et la co-construction du calendrier de travail.

Où en sommes-nous ?



Précédemment dans « La révision du SCOT BVA »...

- 2021 : Point sur la situation avec des avis amenant à revoir certains objectifs, un contexte législatif ayant fortement évolué, des modifications de gouvernance et un coup d'arrêt dû à la pandémie mondiale de Covid19
- 2020 : Notification aux PPA et PPC pour avis. Réception des avis en fin d'année
- **9 décembre 2019 : Arrêt du projet de SCOT**
- **4 février 2019 : Nouvelle prescription de la révision du SCOT sur son périmètre élargi**
- De 2014 à 2019 : Evolutions de périmètres et réadaptations du document, organisation de la concertation, réalisation d'études (Agricole, TVB...) et réactualisations sur le nouveau périmètre, organisation de réunions et ateliers de travail
- **1 juillet 2013 : Lancement de la révision du SCOT**

Envoyé en préfecture le 04/06/2024

Reçu en préfecture le 04/06/2024

Publié le 04/06/2024

ID : 084-258403153-20240603-DCS_2024_14-DE



Directrice de la Publication : La Présidente, Pascale Bories | Graphisme : devignesalexandre@gmail.com | Impression : Quadrifolio



Syndicat Mixte
pour le SCoT du
Bassin de Vie
d'Avignon

Vaucluse Village - 164 avenue de Saint Tronquet - Bâtiment Le Consulat - 84 130 Le Pontet
04 32 76 73 00 | contact@scot-bva.fr